

Master 2 Droit Public

Parcours : Droits des Collectivités Territoriales

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
451 heures
ECTS* : 60
*Système européen de transfert et d'accumulation
de crédits

Formation délivrée par



Objectifs

Le Master 2 Droit des collectivités territoriales a pour ambition de donner une connaissance fine et les instruments d'analyse des règles juridiques encadrant les collectivités territoriales dans les principaux domaines d'intervention des collectivités (commande publique, les finances, les ressources humaines, l'urbanisme). Concernant les connaissances, la finalité est de maîtriser tout d'abord l'état du droit applicable, particulièrement les règles du droit de la décentralisation et des relations entre les collectivités locales et leurs partenaires publics et privés. Ensuite, l'enseignement vise à donner la capacité d'analyser les besoins, de construire, de suivre la réalisation des projets des collectivités et de les évaluer.

Les apprentis sont ainsi préparés à l'exercice de responsabilités de la haute fonction publique territoriale, mais également à exercer des fonctions dans les entreprises en relation avec les collectivités territoriales.

Les étudiants sont également pleinement initiés à la recherche à travers différents exercices et travaux de manière à être autonome dans l'appréhension de l'évolution du droit. Ils ont notamment à réaliser un mémoire en lien avec les thématiques abordées dans le cadre de l'apprentissage.

Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Master 1 de Droit public ou de tout autre Master 1 dont la spécialité permet l'entrée en Master 2 de ce type.

Admission : sur dossier

Dépôt de candidature : pour candidater, rendez-vous sur le site <https://inception.universite-paris-saclay.fr/fr/>

Rythme d'alternance

1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise

Modalités pédagogiques : Méthodes mobilisées : L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle.

Contacts

Responsable pédagogique : Vincent BOUHIER - vincent.bouhier@univ-evry.fr

Contact administratif : Martine DELENNE - martine.delenne@univ-evry.fr - Tél. : 01 69 47 80 41

Contact CFA EVE : Chargé(e) des relations entreprises : VARNEROT Florence - f.varnerot@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 02 / Référent(e) handicap : DARRAC Elodie - e.darrac@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 00 / [En savoir +](#)

► Lieu(x) de formation

Université d'EVRY PARIS-SACLAY -

UFR DSP

Boulevard François Mitterrand

91000 EVRY-COURCOURONNES



Programme de la formation

1er semestre

- Contrats administratifs spéciaux des collectivités territoriales Contrôle démocratique des collectivités territoriales Relations avec les élus
- Droit des finances publiques et privées des collectivités territoriales
- Contrôle de gestion des collectivités territoriales Droit de la ville
- Droit de l'intercommunalité Urbanisme et aménagement
- Collectivité territoriale et droit de l'Union Droit pénal des collectivités territoriales Droit de la passation des marchés publics Anglais

2ème semestre

- Droit privé des collectivités territoriales
- Fonction publique territoriale et ressources humaines Droit de l'exécution des marchés publics Négociations des contrats
- Montage contractuel complexe Droit de l'environnement
- Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Droit des activités d'intérêt général Droit des aides publiques
- Evaluation des politiques publiques locales Mission d'audit et dossier d'actualité

Blocs de compétences

Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

Mettre en oeuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

Contribuer à la transformation en contexte professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale

- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Gérer un environnement juridique de droit public

- Organiser une veille juridique dans un secteur de responsabilité donné
- Identifier, sélectionner et analyser diverses ressources spécialisées, y compris internationales et européennes, pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Rédiger des notes et des textes juridiques à caractère réglementaire ou individuel
- Prévenir et gérer les litiges
- Suivre les différentes phases des procédures administratives et contentieuses
- Gérer le contentieux et le précontentieux
- Assurer le cas échéant la gestion des instances d'une administration publique

Concevoir et mettre en œuvre des actions et des projets mobilisant des règles de droit public

- Mettre en œuvre les aspects méthodologiques et pratiques de la gestion de projet dans le contexte d'une administration publique
- Conduire une analyse prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes dans le respect des évolutions de la réglementation
- Contrôler la réalisation des actions menées et émettre des préconisations
- Eclairer et légitimer une action ou une décision
- Coordonner des équipes ou des services
- Mener des actions de communication
- Concevoir et mettre en œuvre des documents d'aide à la décision pour des opérateurs publics nationaux, européens ou internationaux

Concevoir et mettre en œuvre les outils de pilotage dans un contexte de droit public

- Contribuer à la définition des indicateurs et assurer leur suivi
- Contribuer à l'élaboration des tableaux de bord et assurer leur suivi
- Rédiger des rapports, synthèse et comptes rendus
- Etablir des échéanciers et bilans d'étapes
- Utiliser des outils de suivi et d'analyse quantitatifs et qualitatifs

Public concerné

Contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

La formation est gratuite pour l'alternant.

► Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...**
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...**

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles / universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.